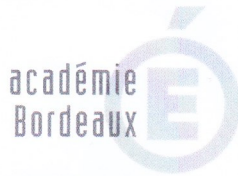


Le Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Monsieur Eric MOUCHET
Secrétaire académique
Membre élu du CTA



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bordeaux, le

18 NOV. 2013

Le Recteur

Cabinet du recteur
Réf : CAB/OD/NG
2013 – N°6593

Téléphone
0557573809
Télécopie
0556241944

Mél
ce.cabinet@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour
BP.935
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Récupération du lundi 2 septembre 2013

Pour faire suite à votre courrier en date du 8 novembre 2013 et, conformément à la décision de Monsieur le Ministre, je tiens à rappeler que la récupération du lundi 2 septembre 2013, est une mesure dédiée aux élèves et au respect des temps d'enseignement relevant des 36 semaines légales de cours.

Pour mettre en œuvre ce rattrapage (cf. arrêté du 28 novembre 2012), l'initiative a été laissée aux académies quant au choix entre deux dates possibles de récupération.

Le CAEN du 11 octobre 2013 a décidé de fixer cette journée à la date du mercredi 13 novembre 2013.

Comme vous le savez, cette mesure comporte un caractère obligatoire auquel nul ne saurait se soustraire sans encourir une retenue de salaire pour service non fait.



Olivier DUGRIP